Commune de Bining
Séance du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 du mois de mars, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion sous la présidence de Madame Monique RUFF, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 19 mars 2025.

Membres présents :

Madame Monique RUFF, Monsieur Jérôme FORTHOFFER, Madame Marie-Cécile RONDIO, Monsieur Edgard FABING, Madame Nathalie DEHLINGER, Madame Catherine BERTHOLLE, Monsieur Fernand FABING, Madame Martine FABING, Monsieur Julien LETT, Monsieur Vincent FABING et Monsieur Henri MUNCH

Membres absents excusés :

Mesdames Florence RANG et Valérie MULLER
Monsieur Jean-Michel SCHMITT

Membre absent non excusé :

Procurations :

Madame Florence RANG à Madame Monique RUFF

Madame Catherine BERTHOLLE est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

1. Approbation des PV des séances du 16/11/2024 et 31/01/2025
2. Approbation du compte financier unique 2024
   A - Compte principal
   B - Compte annexe lotissement
3. Affectation du résultat de l'exercice 2024
4. Vote des taux des impôts directs locaux
5. Budget primitif 2025 : commune budget principal
6. Budget primitif 2025 : lotissement
7. Approbation d'une proposition financière pour la contractualisation d'un nouvel emprunt
8. Personnel communal – Création de postes d'agents saisonniers pour l'été 2025
9. Révision des tarifs applicables aux concessions des cimetières communaux (concessions en pleine terre, caveaux urnes et columbarium)
10. Aménagement de la rue de la Fontaine – demande de permission de voirie
11. Sécurité routière – Projet de limitation de vitesse
12. Subvention AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) – Signalisation horizontale et verticale – Travaux de sécurisation et création de cheminement piétons

2025-2-1 Approbation des PV des séances du 16/11/2024 et 31/01/2025

Madame le Maire soumet au conseil les délibérations prises lors des séances du 16/12/2024 et 31/01/2025.
Le Conseil Municipal, après lecture, approuve les PV desdites séances à l'unanimité.

2025-2-2 Approbation du compte financier unique 2024

La commune de BINING fait partie de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Il devient à partir de 2025 la nouvelle présentation des comptes de la commune.

Le CFU, document commun à l'ordonnateur et au comptable public,

- Met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Constitue une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant la présentation détaillée ci-dessous :

A – compte principal

COMMUNE DE BINING (M57) - COMMUNE DE BINING - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 461 554,00	705 955,00	2 167 509,00
	Recettes réalisées (1)	B	108 731,04	812 248,52	920 979,56
	Restes à réaliser	C	624 230,00	0,00	624 230,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 560 720,00	1 533 905,00	3 094 625,00
	Dépenses réalisées (1)	E	268 049,14	640 001,25	908 050,39
	Restes à réaliser	F	1 062 704,00	0,00	1 062 704,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-159 318,10	172 247,27	12 929,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	99 166,00	827 950,00	927 116,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-60 152,10	1 000 197,27	940 045,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-438 474,00	0,00	-438 474,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-498 626,10	1 000 197,27	501 571,17

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

B – Compte annexe lotissement

LOTISSEMENT (M57) - LOTISSEMENT BINING - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	371 198,37	355 239,45	726 437,82
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	8 918,49	8 918,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	246 147,49	393 508,37	639 655,86
	Dépenses réalisées (1)	E	20 665,44	8 918,48	29 583,92
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-20 665,44	0,01	-20 665,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-125 050,88	38 268,92	-86 781,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-145 716,32	38 268,93	-107 447,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-145 716,32	38 268,93	-107 447,39

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire s'étant retirée et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du compte principal de la Commune,
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du compte annexe Lotissement
- DONNE pouvoir à Mme le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-2-3 Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	99 166,65
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	827 950,31

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	159 318,10
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	172 247,27

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 062 704,00
En recettes pour un montant de :	624 230,00

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	498 625,45

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le résultat est affecté comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	498 625,45

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	501 572,13

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2025-2-4 Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taxes à leur taux de 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	11,42 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	25,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	54,30%

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025-2-5 Budget primitif 2025 : commune budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2025, proposé par le Maire, équilibré en dépenses et recettes, et arrêté comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 1 237 667 €
- Pour la section d'investissement : 1 533 513 €

2025-2-6 **Budget primitif 2025 : lotissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2025, proposé par le Maire, équilibré en dépenses et recettes, et arrêté comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 181 776,32 €
- Pour la section d'investissement : 160 266,32 €

2025-2-7 **Approbation d'une proposition financière pour la contractualisation d'un nouvel emprunt**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 10 juillet 2020 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,
VU le budget de l'exercice,
VU la proposition financière établie par le Crédit Mutuel,

Considérant que dans le cadre du financement des investissements inscrits au budget, il convient de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 € ;

Considérant qu'après étude des propositions de financement présentées par les 5 établissements bancaires consultés, l'offre de prêt du Crédit Mutuel s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la passation d'un contrat de prêt de 250 000 € avec le Crédit Mutuel aux conditions suivantes :
  - Durée : 20 ans
  - Taux du crédit : taux fixe de 3,30 %
  - Périodicité des échéances : trimestrielles
  - Frais de dossier : 0,10 % du montant accordé

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces s'y rapportant.

2025-2-8 **Personnel communal – Création de postes d'agents saisonniers pour l'été 2025**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2e alinéa,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour la période estivale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :
Le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers (ou occasionnels) dans la limite de 4 personnes pour une période de trois semaines chacun, du 07/07/2025 au 25/07/2025 ou du 28/07/2025 au 14/08/2025.

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 25/35ème, soit 5 h par jour de 7 h à 12h.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, échelle C1, 1er échelon du grade d'adjoint technique au prorata du nombre d'heures réellement effectuées.

Conditions : Age minimum 16 ans révolus, être résidents de la Commune de BINING, ne pas avoir déjà travaillé pour le compte de la Commune et avoir le statut d'étudiant ou être scolarisé.

2025-2-9 **Révision des tarifs applicables aux concessions des cimetières communaux (concessions en pleine terre, caveaux urnes et columbarium)**

Madame le Maire indique que la dernière délibération fixant les tarifs des concessions aux cimetières date du 28 novembre 2008 et qu'il y a lieu de délibérer de nouveau afin d'actualiser ces tarifs restés inchangés depuis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer les prix des concessions dans les cimetières communaux, à compter du 1er avril 2025 selon les tarifs énoncés ci-dessous ;

- D'attribuer les concessions dans la continuité de celle attribuée précédemment à l'exception du columbarium dont le choix de l'alvéole est libre ;

CONCESSION EN PLEINE TERRE (ancien et nouveau cimetière)		
	DURÉE	**MONTANT**
CONCESSION SIMPLE	15 ANS	65,00 €
	30 ANS	125,00 €
CONCESSION DOUBLE	15 ANS	125,00 €
	30 ANS	250,00 €

ESPACE CINÉRAIRE (nouveau cimetière)		
	DURÉE	**MONTANT**
CAVEAU URNE	15 ANS	300,00 €
	30 ANS	600,00 €
COLUMBARIUM	15 ANS	300,00 €
	30 ANS	600,00 €

ESPACE CINÉRAIRE (ancien cimetière)		
	DURÉE	**MONTANT**
COLUMBARIUM	PERPÉTUELLE	300,00 €

2025-2-10 Aménagement de la rue de la Fontaine – demande de permission de voirie

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la conservation du domaine public ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger les travaux d'aménagement de voirie réalisés dans la rue de la Fontaine ;

Considérant que les riverains et les propriétaires de terrains constructibles ont été consultés par courrier en vue de connaître leurs besoins notamment en termes de branchements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'interdiction, pour une durée de 3 ans, de toute ouverture de la chaussée et des trottoirs dans la partie de la rue de la Fontaine concernée par les travaux d'aménagement de voirie à l'exception des cas de force majeure.

- Charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

2025-2-11 Sécurité routière – Projet de limitation de vitesse

Au titre du pouvoir de police de circulation qui lui est conféré par l'article L.2213-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'article R.413-3 du code de la route.

Considérant les demandes régulières de riverains qui se plaignent de vitesses excessives ou qui sollicitent des mesures pour protéger les enfants, il est proposé d'instaurer une réduction de la vitesse à 40 km/h dans toute l'agglomération.

Pour autant, la réduction de la vitesse n'a de sens que si elle se conjugue à d'autres mesures.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'équipements de type chicanes destinés à sécuriser les 3 passages piétons du centre village.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la réduction de la vitesse à 40 km/h dans toute la commune de BINING
  VOTE : 8 Voix POUR
  4 Abstentions
- APPROUVE la mise en place des équipements test pour la sécurisation des passages piétons
  VOTE : 12 Voix POUR
  0 Abstention
- CHARGE le Maire de faire la demande auprès des services de l'Unité Technique Territoriale compétente et de prendre tous les arrêtés de police de circulation nécessaires.

2025-2-12 **Subvention AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) – Signalisation horizontale et verticale – Travaux de sécurisation et création de cheminement piétons**

Dans une logique d'amélioration de la sécurité routière et piétonne, il est projeté :
- D'instaurer une limitation de vitesse à 40 km/h dans toute l'agglomération et de mettre à jour la signalisation horizontale et verticale en conséquence ;
- D'aménager trois chicanes sur la traversée du village pour sécuriser les passages piétons ;
- De créer un cheminement piéton permettant de relier la fin de la rue des Jardins au lotissement « Les Cottages ».

Le coût de ces aménagements est estimé à 48 048,42 € H.T.

Madame le Maire informe le conseil municipal que ce projet est susceptible de bénéficier du soutien financier du département au titre du dispositif AMISSUR.

Le Conseil Municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité,

- Considérant le caractère de dangerosité avéré par la circulation routière ;
- Etant donné le manque de sécurité aux points de franchissement piétions de la traversée du village ;
- Etant donné l'absence de cheminement piéton à partir du numéro 13 rue des Jardins ;

➢ Sollicite la subvention du département au titre du dispositif AMISSUR programme 2025 et adopte le plan de financement ci-après :

Montant des travaux :	48 048,42 € H.T.
Subvention au titre d'AMISSUR (30%) :	14 414.53 €
A la charge de la commune :	33 633,89 €

➢ Autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier